

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 15 MARS 2016 A 20 H 15

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Seize, le **15 MARS A 20 H 15**

Extrait affiché le :
16 mars 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

2^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, Mme DUPONT Virginie,
M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BRIGEOT Claude, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Conseillers
Municipaux.

Objet : Procédure de «CDIsation »

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. GILET Dominique	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. TARDIEU François	à	Mme LAVAL Christiane

N° 16/2016

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 2012-347 du
12 mars 2012 impose la « CDIsation » des agents non titulaires employés par la collectivité lorsque la durée
de leurs services publics effectifs effectués au sein de la même collectivité est au moins égale à 6 ans au
cours des 8 dernières années.

Ainsi, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à modifier le contrat
en cours de l'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, exerçant les fonctions de Directrice
de l'école municipale de musique à raison d'un temps complet ; afin de transformer ce contrat à durée
déterminée en contrat à durée indéterminée à compter du 01 avril 2016.

Le Conseil Municipal,
Après discussion,

Décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de la
modification du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée, d'autoriser Monsieur le Maire à
signer un contrat de travail à durée indéterminée à l'agent concerné au 01 avril 2016 et de créer le poste
correspondant au tableau des effectifs dans l'état du personnel annexé au prochain budget primitif.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,